

---

Dons patriotiques en numéraire du capitaine Baron, au nom de son 1er bataillon du 1er régiment d'infanterie, transmis par le commandant de Saarbruck, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dons patriotiques en numéraire du capitaine Baron, au nom de son 1er bataillon du 1er régiment d'infanterie, transmis par le commandant de Saarbruck, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) p. 494;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_32610\\_t1\\_0494\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32610_t1_0494_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

à cet acte de reconnaissance: près de 3 000 chemises, 333 paires de souliers, 170 paires de culottes, des bas, des habits, des guêtres en proportion, et bien d'autres effets ont été en moins de huit jours, par nous fournis et recueillis, pour l'habillement de nos guerriers: nous en avons envoyé directement une partie aux bataillons de notre district; le surplus attend l'ordre du ministre de la guerre pour se rendre à destination.

Nos concitoyennes ont abjuré les vains amusemens de leur sexe; elles prennent leur récréation à faire de la charpie, déjà elles en ont fait plusieurs envois: elles en préparent un nouveau.

Vous avez indiqué que nos armées avoient besoin d'un renfort de cavalerie; aussitôt nous nous sommes empressés d'y pourvoir, selon nos facultés deux cavaliers ont été par nous montés équipés et habillés; ils vont se rendre au poste où l'honneur les appelle.

Nos couteliers rennoncent au bénéfice certain que leur assuroit la supériorité de leur ouvrage en coutellerie, une fabrique considérable de lames de sabres s'est montée dans nos murs, une émulation civique anime les ouvriers; dans peu les manufactures en ce genre établies en Allemagne ne pourront soutenir la concurrence.

Tous les intérêts particuliers sont étouffés parmi nous; le seul intérêt public nous occupe. Dans la plupart des communes de notre arrondissement s'établissent des salpêtreries, bientôt elles seront en pleine activité.

Enfin, tous nos cœurs, nos yeux, nos desirs sont tournés vers la chose publique, un seul intérêt nous anime, celui de la patrie; nous formons un seul vœu, celui de la destruction de tous les tyrans, et du salut de la République.

Qu'ils tremblent donc ces tiges couronnées, ces monstres abreuvés de sang! Ils ont conçu le fol espoir de nous diviser et le peuple français est aussi uni, aussi indivisible qu'ils sont atroces: ils se sont flattés que nous tomberions dans la lassitude et l'affaïssement; et jamais le peuple ne sentit avec plus d'indignation la scélératesse de leurs complots, jamais il ne fut plus brûlé de l'ardeur de la vengeance à quoi ont abouti leurs efforts sacrilèges? Que leur ont servi les traîtres dont ils ont payé si cher les services honteux! Tous les maux qu'ils nous ont préparés vont retomber sur eux; ils verront qu'autre chose est de combattre des esclaves, et de s'être attiré la colère d'un grand peuple qui immole tout à la liberté.

Qu'ils poussent leurs sujets à la révolte par des presses exorbitantes, qu'ils les réduisent à la famine par des emmagasinemens ruineux! La France entière est un camp trop petit pour le nombre de ses héros; nos magasins militaires sont les maisons de chacun de nous; nos guerriers peuvent en tout tems y puiser de quoi pourvoir amplement à tous leurs besoins.

Représentans du peuple français, continuez à faire respecter ses droits! Laissez constamment à l'ordre du jour la terreur pour les conspirateurs, et la protection pour les patriotes! Les mesures révolutionnaires que vous avez décrétées ont sauvé la France; autant que la valeur de nos guerriers, elles ont exterminé les brigands étrangers et intérieurs. Le gouvernement révolutionnaire est l'égide de la constitution.

Le peuple souverain a remis entre vos mains sa redoutable massue, ne la déposez pas que tous ses lâches ennemis n'aient mordu la poussière; point de trêve avec les despotes; qu'ils ne se flattent pas de surprendre pour l'intrigue ce qu'ils n'ont pu obtenir par la force. Les mânes de nos braves frères, de nos femmes, de nos enfans crient vengeance, et demandent des victimes; que le génie de la liberté rassemble ses phalanges formidables! qu'il porte le fer, le feu et la mort dans cette secte insolente, qui prétend à la domination des mers! qu'il anéantisse ce peuple vil et sanguinaire qui outrage son culte! Que sa foudre vengeresse s'écrase et pulvérise cette ville criminelle, le repaire de l'infâme Georges, et de son astucieux ministre!

MILSON (v.-présid.), PETITOT aîné (secrét.),  
FAURE-JOURDAIN (secrét.), LÉLLOLT (secrét.).

## 6

Le commandant de Saarbruck fait passer à la Convention la somme de 25 liv., dont le citoyen Baron, capitaine au premier bataillon du premier régiment d'infanterie, a fait don, au nom de sa compagnie, savoir: 75 liv. pour le soulagement des veuves des citoyens morts devant Toulon, et 50 livres pour celles de ceux qui ont perdu la vie dans les lignes de Wissembourg.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Saarbruck, 2 vent. II] (2)

« Armée de la Moselle. Liberté. Egalité. Fraternité.

Je te fais passer, citoyen président, la somme de 125 l. que le c<sup>t</sup> Baron, capitaine au 1<sup>er</sup> bataillon du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie, m'a déposée icy lors de son passage; il en fait don à la Nation au nom de sa compagnie, savoir 75 l. pour le soulagement des veuves des citoyens morts devant Toulon, et 50 l. pour celles de ceux qui ont perdu la vie dans les lignes de Wissembourg.

Salut et fraternité. »

LOMBARD (command<sup>t</sup>).

Tu voudras bien me faire accuser réception de la somme cy-jointe.

## 7

Le citoyen Antoine Rey, cultivateur à Vougy, expose que faussement inculpé par des intriguans dévoilés aujourd'hui, et particulièrement par Lapalus, il se disposoit à prouver son innocence au comité de sûreté générale; mais qu'il a eu le malheur d'être volé et de perdre les pièces qui venoient à l'appui de sa justification: il demande que sa pétition soit renvoyée devant les représentans du peuple à Commune-Affranchie, devant lesquels il sera plus à portée de

(1) P.V., XXXII, 278 et 349. B<sup>17</sup>, 9 vent. (suppl<sup>1</sup>) et 18 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>1</sup>); J. Sablier, n<sup>o</sup> 1165.

(2) C 293, pl. 963, p. 20.